

## De quelques lignes directrices de la revue REISO

**La revue est indépendante.** Aucune institution, entité ou organisation peut acheter un emplacement dans la partie rédactionnelle. Les articles ne sont pas payants ; ils ne sont pas non plus rémunérés. Ils sont choisis par la rédaction, uniquement en fonction de leur contenu.

**Le site internet est en accès libre.** La revue veut faire connaître les articles et les contenus du site à toutes les personnes intéressées et non seulement à ses abonné-e-s.

**La priorité de REISO est le contenu rédactionnel.** Les articles sont la raison d'être de REISO. Les abonnements et les insertions dans les emplacements payants doivent financer la recherche, la préparation et l'édition des articles ainsi que la pertinence technique et graphique du site, sa lisibilité et son accessibilité.

**La revue REISO s'interdit toute publicité directe.** Les insertions payantes présentent des informations qui répondent aux critères des cinq emplacements payants prévus par la revue (formation, actualités, offres d'emploi, agenda, affiche). Elles sont mises en ligne avec le graphisme de REISO.

**La newsletter de REISO ne contient aucune information payante.** Le courriel aux abonnés de REISO présente les articles qui viennent d'être publiés. Les emplacements payants sont mentionnés de façon générique sans mention d'annonceurs particuliers.

**La revue REISO est à but non lucratif.** Comme le précisent ses statuts, l'Association ne vise pas à faire des bénéfices. Elle doit en revanche assurer la pérennité financière du dispositif de coordination du site.